

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 août 2021

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude Landos, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Nicolas Deuquet, Xavier Devaux, Arnela Salkanovic-Tessier, Isabelle Martini, Rémi Durin.

Membres excusés : Madame Isabelle Evrard a donné pouvoir à Monsieur Nicolas Deuquet, Madame Aurélia Fluteau a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Ducher, Madame Françoise Demonja a donné pouvoir à Monsieur Rémi Durin. Monsieur Sylvain Mauchassat, Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Madame Isabelle Martini est nommée secrétaire de séance.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour : Demande d'aides pour un projet de classe de mer. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 24 juin 2021.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'objet.

ORDRE DU JOUR :

1- Achat d'un tracteur tondeuse – Plan de financement – Délibération complémentaire

Monsieur Lamoureux, 3ème Adjoint, rappelle la délibération 2021-07-01 du 24 juin 2021 établissant le plan de financement pour l'achat du tracteur tondeuse. Des frais de dossier pour le crédit à taux zéro à hauteur de 110.00€ sont à intégrer, le plan de financement est ainsi complété :

- Tracteur compact diesel JH : 14 930.00€

- Bac de ramassage : 6 400.00€

- Porte masse : 190.00€

- 8 masses : 380.00€

Total : 21 900.00€ HT (26 280.00€ TTC)

- Reprise de l'ancien tracteur : 12 300.00€ (14 760.00€ TTC)

- Solde ; : 9 600.00€ (11 520.00€ TTC)

- Crédit collectivités (société) : 9 600.00€ (11 520.00€ TTC)

(emprunt à taux 0.00 sur 4 ans, soit 2 880.00€ d'anuité, 1ère annuité en 2021)

- Frais de dossier : 110.00€

- Fonds propres : 0.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le plan de financement ainsi complété, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux effets ci-avant exposés, les crédits ayant été prévus au budget primitif 2021.

2- Bien de section au village du Coureau : demande d'achat par un administré.

Vu les articles L2411-1 et L2411-16 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par un administré, résident du village de la Villatte et propriétaire d'un immeuble sis au n° 12 le Coureau, reçu le 29 juillet 2021 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée D 1264 sise au village du Coureau ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'achat de la parcelle cadastrée D 1264 située au village du Coureau a été reçue au secrétariat.

Un conseiller municipal présent et concerné par cette demande précise que ni lui, ni le pouvoir qu'il détient ne prendront part au vote de cette délibération.

S'agissant d'un bien de section, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la vente de ce terrain d'une surface de 110 m².

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (2 personnes ne prenant pas part au vote), décide de lancer la procédure pour la vente du bien de section, dit que le prix de vente sera de 1 € le M2, mandate Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3- RPI La Celle Dunoise – Saint Sulpice le Dunois : Demande d'aides pour un projet de classe de mer.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande reçue le 28 juin 2021 et formulée par les enseignantes du RPI des écoles de La Celle Dunoise et Saint Sulpice le Dunois, qui sollicitent une subvention de 2800.00€ afin de les aider à financer une partie du voyage en classe de mer, à Saint Palais sur Mer (Charentes Maritimes) du 11 au 15 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de participation aux frais d'organisation du voyage scolaire d'un montant de 2800.00 €, dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

4- Demande de subvention pour la publication d'une traduction du Petit Prince de Saint-Exupéry en parler traditionnel de La Celle Dunoise.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle émanant du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour un projet de publication d'une traduction par un habitant de la Commune du Petit Prince de Saint-Exupéry en patois Cellois. La publication qui pourrait avoir lieu à l'automne 2021, s'inscrit dans le cadre d'un travail de valorisation réalisé sur les parlers dits du Croissant Marchoux, parlers anciennement pratiqués à La Celle Dunoise et ayant des particularités dans chaque zone du Croissant. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 200.00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention, d'octroyer une subvention de 200 euros à la délégation du CNRS chargée de récolter les fonds, précise que cette somme sera prélevée au chapitre 65 prévu au budget primitif 2021 à l'article 6574.

5- Equipe municipale – Audit via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire,

Considérant que les élus souhaitent améliorer les conditions de travail autour de la Mairie.

Considérant que cette amélioration passe par la réfection des locaux et leur rationalisation.

Considérant qu'il est aussi nécessaire de travailler l'organisation humaine entre les élus et le personnel.

Considérant encore les charges de travail que constituent la reprise de l'activité « locations touristiques », les projets en cours et futurs et à la complexité du travail courant.

Considérant que l'analyse en interne de nos difficultés ne sera pas suffisante... propose que nous procédions à un Audit des pratiques administratives communales et de leur cadre afin de parvenir à un fonctionnement fluide et efficace.

Pour cela le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut proposer son expertise dans le cadre d'un Audit sur dix jours pour la somme de 3300.00 €. (10 ou 11 jours ?)

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure d'audit, dit que les crédits seront inscrits au BP 2022, mandate Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6- Remboursement divers aux gîtes

Monsieur Boquet, 1er Adjoint, Responsable Commission Tourisme, informe le conseil que suite à différents désagréments subis par un locataire liées à la vétusté des gîtes (contrat N°2105101849), il a proposé une réduction de 20% sur le montant du loyer initial. Le montant du loyer est de 462€. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce geste commercial et de rembourser 20% du séjour soit la somme de 92.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité, accepte le principe du geste commercial tel que décrit ci-dessus, mandate le Maire à signer les documents relatifs aux effets ci-dessus et dit que les crédits seront pris à l'article 6718.

7- Budget Principal – Décision modificative n°1

Monsieur Boquet, Adjoint au Maire, présente les situations budgétaires au 18 août 2021. Il en découle qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires.

Il propose la décision modificative suivante sur le budget principal :

Fonctionnement : Opérations réelles

Diminution de crédits – Dépenses Fonctionnement					Augmentation de crédits – Dépenses Fonctionnement					
article	Libellé	BP	DM	Solde	article	Libellé	BP	DM	Solde	
6068	Autres matières et fournitures	6 000.00	- 1700.00	4 300.00	6574	Subvention de fonctionnement	3 000.00	+ 1 500.00	4 700.00	
					66111	Intérêts des emprunts	7 434.00	+40.00	7 474.00	
					6616	Intérêts bancaires	12.00	+50.00	62.00	
					6618	Intérêts autres dette	0.00	+110.00	110.00	
Total Fonctionnement dépenses				-1700.00	Total Fonctionnement dépenses					+1700.00
Solde				0.00	Solde					0.00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité adopte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

8- Bail à établir - locaux commerciaux 18 Rue des Pradelles

Monsieur Landos, Maire rappelle les délibérations quant à l'attribution des locaux commerciaux, sis 18 rue des Pradelles et précise qu'il convient de définir le prix de location pour établir ce bail précaire du 28 août 2021 au 28 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer au prix de 300€ TTC (250€ HT) mensuel les locaux précités, mandate le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIVERS

Les tables d'Icelles : arrêt du restaurant le 9 août suite à l'instauration du « pass sanitaire ». Bons résultats malgré le mauvais temps.

Maison d'Icelle : Ouverture le 28 août 21. Vernissage de l'exposition photographique « cartonnerie » le 5 septembre 2021.

Monsieur le maire informe le conseil de la rupture en période d'essai à l'initiative de l'employeur d'un personnel de ménage après avertissements suite à de nombreuses plaintes d'usagers des locaux communaux et touristiques .

Monsieur Ducher donne des informations sur la rentrée scolaire, il n'y a pas de changement dans le personnel de cantine. Un courrier à l'académie soulignant la hausse des effectifs par rapport à l'an dernier (+2) sera envoyé à l'académie demandant à revenir sur la fermeture d'une classe. Un protocole sanitaire strict sera appliqué pour lutter contre la covid 19.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune doit intervenir dans un dossier d'immeuble en péril.

Concertation sur la rivière Creuse: dans l'optique du futur CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques), des concertations avec les usagers de l'eau seront organisées les 9 septembre, 23 septembre, 7 octobre et 21 octobre. Puis avec les élus les 4, 8,18 et 25 novembre.

Monsieur Boquet informe le conseil qu'une commission tourisme se tiendra le 9 septembre-20h00 et une commission « finances » consacrées aux demandes de subventions le 16 septembre à 20h00.

Monsieur Didier Lamoureux informe le conseil qu'en raison des pénuries de matériaux les travaux des logements communaux, rue de la Marche, ne peuvent pas être entrepris. Il est probable que ces travaux ne seront pas achevés pour la fin de l'année.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil est déclaré clos à 22h10.